

# JOURNAL DU LOT

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par An

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs au.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Janvier

## L'ORGANISATION DE LA BIENFAISANCE

Il est un devoir que ne doivent négliger à cette heure ni le gouvernement, ni les chambres, ni les municipalités, ni l'opinion.

Ce devoir s'impose d'autant plus, cette année, que la sécheresse de l'été dernier a rendu encore plus nombreuses les dures épreuves que chaque hiver ramène pour un grand nombre de pauvres gens dans les villes et dans les campagnes. Sur tous les points du territoire, on assiste à ces drames navrants de la misère et de la faim dont le seul récit est une douleur.

Pour la presse entière, il y a aussi un devoir ; c'est — comme elle a déjà fait les années précédentes, comme elle est prête encore à le faire à cette heure — de multiplier ses efforts pour venir en aide à toutes ces souffrances.

J'ai froid, j'ai faim, daignez me secourir !

Tel est le cri, le murmure, la plainte, qui s'élèvent de toutes parts.

Où, comment ne pas se sentir profondément ému à la pensée de ces vieillards, de ces femmes, de ces pauvres petits enfants qui, ici ou là, meurent de froid et d'inanition dans des taudis ou même sur les routes, sans abri, sans asile, sans un morceau de pain ?

Ce sont là, hélas ! des misères et des infortunes qui ont été de toutes les époques mais qui — disons-le à l'honneur de notre temps, — apparaissent, comme une sorte de monstruosité de plus en plus hideuse et intolérable.

Autrefois, ce n'était pas seulement des individus, qui, ici ou là, périssaient de misère, de faim et de froid ; c'était des populations entières qu'il était matériellement impossible de soulager et de secourir.

Les historiens nous ont laissé le récit de ces calamités qui prenaient les proportions d'un universel désastre. Qui ne se souvient,

par exemple, de la peinture qui nous a été tracée par les contemporains, de l'hiver de 1709 qui fit plus de victimes que la guerre la plus meurtrière et la plus sanglante ? Qui ne sait le rôle joué dans notre histoire par le manque de pain jusqu'au temps du Pacte de famine, jusqu'à l'époque même de la Révolution française ?

Mais s'il est devenu infiniment plus rare, ce spectacle — celui d'un homme ou d'une famille qui meurt de faim — a pris, s'il est possible par son anomalie même, quelque chose de plus triste et de plus affligeant encore qu'aux époques, déjà lointaines, que nous venons de rappeler. On ne peut, en effet, s'empêcher de se demander comment d'aussi cruelles souffrances, d'aussi inénarrables infortunes sont encore possibles en un siècle qui a réalisé tant de progrès de tout ordre et de tout genre.

C'est à ce sentiment de plus en plus général, de plus en plus vif, qu'il faut attribuer le mouvement si honorable, si généreux, auquel nous avons assisté l'an dernier en pareille saison et qui nous entraîna tous, gouvernement, chambres, presse, administrations publiques, sociétés de toute nature et individus de toute profession.

Dans cet universel élan, il semblait qu'il y eût quelque chose de l'antique *furia francese* toujours irrésistible.

Si cependant il nous était permis d'exprimer un vœu, ce serait de voir dans l'élan qui se produisit alors, le point de départ d'une organisation durable de la bienfaisance. Certes, nous ne méconnaissions ni la puissance, ni l'action des institutions charitables et philanthropiques qui existent sur tous les points du territoire. L'assistance publique, à Paris, les bureaux de bienfaisance dans beaucoup de villes et de communes, rendent les plus précieux services, encore bien que l'on puisse regretter qu'il subsiste dans leur organisation de nombreuses déficiences.

Ainsi en est-il parfois des règles qui président à la distribution des secours. Trop souvent, une sorte de privilège semble constitué en faveur de mendiants attirés et ins-

crits, beaucoup moins dignes de sympathie que des malheureux, frappés par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, d'une misère momentanée, mais singulièrement cruelle.

Mais c'est aux campagnes surtout qu'il faudrait penser. Il y a, en ce qui les concerne, une grande et belle loi dont l'examen et le vote s'imposent à la Chambre. Depuis trop longtemps les propositions qui doivent compléter l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes sont en suspens. Il faut les faire aboutir au plus tôt. Il y a aussi nombre de mesures accessoires qui pourraient être prises et qui rendraient aux plus déshérités d'entre nous les plus précieux services. Ne l'oublions pas, si la devise de la République française est : « Liberté et Égalité » elle est aussi *Fraternité*.

C'est dans cette voie qu'il faudrait s'efforcer de marcher d'un pas plus rapide ; trop souvent, par mille incidents, les Chambres et l'opinion se laissent distraire de ces grandes et belles réformes qui, à nos yeux, sont le seul socialisme pratique, et pour tout dire en un mot, le vrai socialisme.

Mais, à cette heure, ce qu'il faut, ce n'est pas disserter, c'est donner, donner encore, donner toujours.

Pour les malheureux qui souffrent du froid et de la faim, nous faisons appel à tous les bons cœurs.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### Révélation prochaine

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

« La préfecture de police et le parquet gardent le plus grand secret sur le résultat des dernières perquisitions faites tant à Paris qu'en province ; mais nous avons été assez heureux pour pouvoir recueillir à une bonne source quelques détails intéressants.

» On sait que chez les anarchistes perquisitionnés on n'a pas trouvé d'engins explosifs ; mais, dans une correspondance saisie, dans celle de MM.

Impossible que tant de preuves irrécusables fussent fausses, impossible que la réalité ne fut pas la réalité. Depuis son départ il était sans la moindre nouvelle de Paris. Les seules personnes qui eussent pu lui écrire étaient le colonel ou Mme Delcroix, et depuis qu'ils avaient pris le parti de Gertrude contre lui ; il n'éprouvait aucun désir de correspondre avec eux.

Le commandant souffrait de la noire tristesse qui rongait son frère. Mais qu'y pouvait-il faire ? Il était, lui aussi, fermement convaincu de la culpabilité de Gertrude. Enfin, il y avait longtemps déjà que tous les deux allaient de villes en villes, essayant de fatiguer leur ennui, selon la belle expression de Byron, quand un jour, au fond de la Russie, Pierre s'arrêta, lassé.

— Si nous retournions à Paris, dit-il à son frère. Oh ! ne crains rien ! ce n'est pas mon amour pour cette femme qui m'entraîne et me fait te parler ainsi. Tu me connais bien assez pour savoir que tout est bien à jamais fini entre celle qui m'a si indignement trahi et moi. Mais cette série de voyages éternels te fatigue et moi elle me dégoûte, je veux en finir avec cette existence qui change de but chaque jour et nous entraîne au hasard. Ma vie n'est pas terminée parce qu'une femme m'a trompé. Je veux encore travailler, retrouver mon atelier, mes études, mes tableaux, les amis même que j'ai laissés là-bas.

Jean Kervigan avait compris. Le travail est le grand consolateur. Quand il se serait rejeté dans son labeur d'autrefois, qui sait ? Pierre souffrirait moins peut-être. Ils revinrent à Paris à petites journées, sans se presser. Cet atelier dont le peintre parlait était celui qu'il occupait jadis,

Elie Reclus et Elisée Reclus en particulier, nous affirme-t-on, on a trouvé des preuves inébranlables d'une vaste association anarchiste fort active et disposant de fonds assez considérables.

» D'autre part, on saurait que Vaillant était en relations intimes avec cette association. Ce ne serait donc pas un solitaire comme on le dit, et il aurait des complices.

» Il faut s'attendre à des révélations prochaines d'une gravité exceptionnelle et nous sommes, sans doute, à la veille d'un grand procès. »

### L'attentat de Barcelone

Salvador Franch, arrêté dimanche à Barcelone, a déclaré aux autorités qu'il était le seul auteur de l'attentat du théâtre de Barcelone. Il prétend avoir lancé deux bombes du second rang où il était allé avec un billet pris avant la représentation.

Il a déclaré qu'il sortit facilement du théâtre pendant la confusion et alla se cacher dans une maison près du cimetière des faubourgs où il resta pendant vingt jours avant d'aller à pied à Castolseras, province de Teruel.

Salvador a terminé ses aveux en disant qu'il voulait éclairer la justice avant de mourir pour qu'on ne condamne pas des innocents.

Salvador appartient à une famille aisée et honorable dont il se sépara, il y a plus de dix ans, pour mener une existence vagabonde. Il était affilié depuis plusieurs années à un groupe d'anarchistes. Sa femme et son enfant de quatorze mois habitent près de San-Martin-Provençals.

Les médecins considèrent l'état de Salvador, qui a tenté de se tuer, comme très grave. La balle qu'il s'est tirée est encore dans le ventre.

### La faillite italienne

On mande de Bari que la situation dans les Pouilles n'est pas plus florissante qu'en Sicile. Les propriétaires manquent de capitaux pour la culture des champs. Les paysans, manquant de travail, sont dans la nécessité de tendre la main. Le plus important des produits de la contrée, le vin, ne se vend pas, à la suite de la rupture des traités de commerce avec la France et l'Espagne.

### La fortune du roi Humbert

D'après une étrange rumeur qui a couru d'abord dans le monde diplomatique et qui est reproduite par le correspondant du *Secolo*, à Rome, la fortune privée du roi Humbert, se montant à peu près à 100 millions de livres, aurait été envoyée hors du royaume, et déposée à la banque Rothschild de Londres.

On dit que c'est M. Rattazzi, l'ex-ministre

rue Brocard-de-Saron. Mais dès leur arrivée, les deux frères résolurent de passer les premiers jours ensemble, avant que Pierre ne s'installât dans son ancienne demeure. Le jour même où ils entraient dans Paris, le marquis en était avisé. Il avait donné des instructions pour qu'on le prévint aussitôt. C'est pourquoi nous l'avons vu si bien au courant. Dès longtemps il avait préparé l'entrevue qu'il comptait avoir avec son genre.

— M. Kervigan demanda-t-il au concierge de l'hôtel.

On lui indiqua le numéro de l'appartement occupé par les deux frères, et il monta suivi de sir Rowland. Le baronnet était persuadé que cette entrevue aurait un mauvais résultat ; comment espérer que Pierre crût à cette histoire étrange, d'un homme dont l'acte de décès existe et qui est vivant ? Le peintre se disait que Mortimer devenait le marquis de Courrance juste quand il était nécessaire d'innocenter Gertrude. Cependant il n'essaya pas de l'arrêter, au dernier moment, pas plus qu'il n'avait tenté qu'ilques instants avant de le dissuader de son projet.

Il pouvait être neuf heures du soir environ. Pierre lisait quand il entendit la porte s'ouvrir. Son frère écrivait assis à son côté. Ce jeune homme éprouva une surprise si violente en voyant le marquis, qu'il resta immobile. M. de Courrance se tenait debout, ému, et cherchant à reconstruire la surance qui lui était nécessaire pour la scène pénible qui se préparait.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 76

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IV

L'IMPASSE

Ah ! certes, M. de Courrance avait longtemps attendu le moment où il pourrait tenir la première partie de son serment. Il espérait que le jour où il dirait à Gertrude : « Voilà où est ton fils ! » la jeune femme tomberait dans ses bras.

Il n'en avait rien été, et sa douleur était si vive que sir Rowland ne cherchait même pas une consolation banale qui eût été inutile avec un homme si profondément frappé.

— Et qu'allez-vous faire maintenant.

— La seconde partie de mon œuvre.

— Lzquelle ?

Le marquis prit une fiche sur la table et la tendit au baronnet :

— Lisez ceci, dit-il. Vous verrez que Pierre Kervigan est arrivé ce matin. Je vais aller chez lui. Gertrude ne sera pas à Paris avant demain. Je veux qu'à son retour elle trouve son mari repentant et lui demandant pardon.

— Vous irez chez M. Kervigan.

— Dans une heure.

— Et vous lui direz : Vous avez cru que j'étais amoureux de votre femme. Vous vous trompez, Monsieur... je suis son père.

— C'est es.

— Et s'il ne vous croit pas.

— S'il ne me croit pas...

M. de Courrance sourit. Pierre le croirait. La vérité a des accents tels qu'elle triomphe de tous les doutes et qu'elle terrasse toutes les jalousies.

Sir Rowland ne répliqua rien. Il savait trop bien qu'il eût vainement essayé d'arrêter son ami. Seulement M. de Courrance comprit que le baronnet désapprouvait cette visite quand Ned lui dit :

— J'espère que vous ne m'empêchez pas de vous accompagner, mon ami.

Une demi-heure après, les deux hommes pénétraient dans l'hôtel des Deux-Mondes, rue d'Antin. C'était là que le commandant descendait à ses voyages ; les deux frères avaient choisi le même logis.

Ils venait de loin tous les deux. Le commandant, ayant obtenu un congé assez long avait emmené son frère à travers l'Europe, essayant de distraire cette douleur qu'il voyait constamment grandir à son côté. Rien n'y faisait. Pierre gardait toujours son incurable tristesse. Le désespoir avait commencé de gangrener ce cœur, dans lequel le doute était entré. Si par instants il essayait de réagir contre lui-même ; s'il cherchait à se convaincre que Gertrude parviendrait peut-être à lui prouver son innocence, il ne tardait pas à s'avouer que c'était impossible.

de la maison royale, qui a conseillé au roi de placer sa fortune en Angleterre pour plus de sûreté.

Les Manœuvres en Allemagne

Le subit abaissement de la température, 18 degrés au-dessous du zéro, accompagné de chute de neige, fait croire que les manœuvres d'hiver que l'empereur veut diriger lui-même, vont avoir lieu immédiatement.

Les manœuvres dureront de trois à quatre jours. L'empereur veut se rendre compte si l'habillement et l'équipement actuels suffisent à protéger les hommes contre les rigueurs d'une campagne hivernale.

Madagascar

L'express-agence communique la note suivante que nous reproduisons sous réserves :

« On nous assure que l'expédition contre Madagascar a été décidée et que le gouvernement en fera la déclaration officielle lors de l'interpellation de M. Brunet, député de la Réunion. Le rappel du général Dodds, qui a pris passage hier à bord du Rhône, ne serait pas, sans doute, étranger à cette détermination. Le général Dodds abandonnerait la campagne contre Behanzin, qui serait confiée à un des lieutenants du général, et prendrait la direction des hostilités contre le gouvernement hova. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Crèche et Ouvroir

Nous assistions hier à une charmante fête. L'Ouvroir procédait au tirage d'une loterie organisée par les soins de ses membres, et dont le succès prouve combien l'œuvre a de sympathies dans la population.

Nous disons que l'Ouvroir a les sympathies populaires. Comment pourrait-il en être autrement ? Les jeunes filles de la société cadurcienne se sont dit un jour : Pourquoi ne travaillerions-nous pas pour les enfants pauvres, à nos heures de loisir ?

Telle est l'œuvre magnifique, créée sans bruit, sans ostentation, sans autre désir que celui de soulager la misère, avec ce tact parfait qui enlève à l'aumône tout ce qu'elle a d'amer.

Eh bien, c'est à ces jeunes filles, avides de dévouement, que nous voudrions confier cette œuvre sœur que nous appelons la Crèche, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Il nous semble que la Crèche est le complément indispensable de l'Ouvroir.

A quoi servent les vêtements chauds que vous donnez aux pauvres petits êtres, dont les parents sont obligés d'aller gagner leur pain au dehors, si, par suite de cet isolement malheureusement nécessaire, l'enfant est brûlé vif, comme c'est arrivé dernièrement ? L'isolement, seul, est déjà un supplice et pour l'enfant et pour la mère; il devient une barbarie lorsqu'on n'en prévient pas les funestes conséquences.

— Vous sauvez les enfants du froid, Mesdemoiselles de l'Ouvroir; sauvez-nous aussi de la mort horrible, — vous criez le petit martyr de la rue Mascoutou!

Noblesse oblige, Mesdemoiselles; votre œuvre est déjà admirable, faites-la sublime: créez la Crèche à côté de l'Ouvroir. Vous complétez ainsi votre apprentissage de mères.

J. Q.

Bals de charité

2<sup>me</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

- MM. Jacques Delfour. Le comte d'Armagnac. Dupuy, Maire de Montcléra. Pagès du Port, avocat. Munin-Bourdin, avocat. Izenic, Inspecteur d'Académie. Souquet, Proviseur du Lycée Gambetta. Laurent-Détré, Censeur au Lycée Gambetta. Jouhet, professeur de physique id. Bonnefoy, Economiste id. Mayzen, avocat. A. de Valon, ancien député. Oliier Prady. D'Arthus du Poussoy, Capitaine en retraite. Barreau. Lescole, (2 cartes). Agié, négociant. M<sup>me</sup> Gras, (modes). Louis Delport, propriétaire. M<sup>me</sup> la baronne de Roussy. M<sup>me</sup> Gisbert. de Larrard, Directeur de la Banque de France. Fontenaille, Economiste à l'Ecole Normale. Combarieu, pharmacien. Constans, ébéniste. Alazard, chapelier. Périé, négociant. Lescale, rec.-réd. à la dir. de l'Enregistrement. Docteur Relhié, conseiller général. Lurguie, président du tribunal civil. Bonquet Caprais, conseiller municipal. Combes, Contrôleur de la caisse d'épargne. Basse, Trésorier de la Caisse d'épargne. Constans, (Collège de jeunes filles). Billières, avoué. Bramel, percepteur. F. Roussel, ch. adj. du cab. du Garde des Sceaux. Commandant Salvan, du 7<sup>e</sup> de ligne. Capitaine de Balaguier, — id. — id. — Johanneau, — id. — id. — de Chaunac, — id. — id. — Pigeon, de la 17<sup>e</sup> lég. de gendarmerie. Alquié, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne. Grimal, avocat, conseiller général. Gisbert, Ancien Receveur de l'Enregistrement. Blanchard, anc. emp. princ. de la Cie d'Orléans. Fournié-Lafage, négociant. Fayret, pharmacien. Cazaly, pharmacien. Dardenne, Directeur des Postes et Télégraphes. Garric, Commis des Postes et Télégraphes. Biergeon, (Café Tivoli). Delpech, liquoriste, conseiller municipal. Paulus, négociant. Total de la 2<sup>e</sup> liste..... 550 fr. Report du total de la 1<sup>re</sup> liste. 1,150 Total des 2 premières listes.. 1,700 fr.

Listes électorales

Aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, la révision des listes électorales a dû commencer le 1<sup>er</sup> janvier. Cette révision sera opérée dans les dix premiers jours de janvier. Le tableau de rectification sera déposé, le 15 janvier, au plus tard, au secrétariat de la mairie et, le même jour, les maires avertiront les habitants de ce dépôt afin qu'ils puissent en prendre connaissance et former les réclamations qu'ils auraient à présenter. Les listes seront closes le 31 mars 1894. Voici les époques et délais des diverses opérations relatives à la révision des listes : Préparation des tableaux de rectifications, 10 janvier. Délai accordé pour dresser les tableaux de rectifications, 14 janvier. Publication des tableaux de rectifications, 15 janvier. Délai ouvert aux réclamations, 4 février. Délai ouvert pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations, 9 février. Délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions, 12 février. Délai d'appel devant le juge de paix, 17 février. Délai pour les décisions des juges de paix 27 février. Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, 1<sup>er</sup> mars. Clôture définitive des listes, 31 mars.

Le transport des aliments du bétail

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : « Article unique. — Les compagnies de chemins de fer et l'administration des chemins de fer de l'Etat sont autorisées à appliquer jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1894 les réductions de taxes, approuvées par la loi du 2 juin 1893 (transport des diverses denrées servant à l'alimentation du bétail). »

Mouvement d'Instituteurs

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie, M. Dubourg, élève-maître d'école normale, pourvu du brevet supérieur, est nommé instituteur adjoint à Concots en remplacement de M. Roldès, en congé

Une circulaire ministérielle

On lit dans la Patrie : « Une circulaire ministérielle va être adressée, aujourd'hui, à tous les préfets, à l'effet de leur recommander de faire exercer une étroite surveillance sur tout individu suspect d'anarchisme et de les placer, en quelque sorte, sous l'œil de la police. Tout déplacement de ces individus doit être signalé, leur changement de localité, s'il vient à se produire, doit motiver immédiatement un avis au service de la sûreté générale. » Rien ne doit être négligé, dit la circulaire, pour ne pas perdre de vue les partisans de cette secte infâme qui a juré la destruction de la société. Le ministre compte, en dernier lieu, sur la vigilance de ses préfets pour assurer la ferme exécution de ses prescriptions rendues nécessaires en ce moment sur toute l'étendue du territoire. »

Lycée Gambetta

M. Feyt, répétiteur au Lycée de Foix, est nommé répétiteur au Lycée de Cahors en remplacement de M. Dejean, appelé par permutation au Lycée de Foix.

Collège de jeunes filles

Mlle Parcot, est nommée maîtresse surveillante d'externat au Collège de jeunes filles de Cahors, emploi vacant.

Commencement d'asphyxie

Les époux B..., négociants, font leur cuisine au charbon de bois dans leur magasin qu'ils tenaient hermétiquement fermé, à cause du froid. Les symptômes de l'asphyxie n'ont pas tardé à se faire sentir, et c'en était fait d'eux, si un client n'avait ouvert la porte du magasin. Les époux B..., étaient tombés à terre, et il a fallu tous les soins d'un pharmacien voisin pour les faire revenir à la vie.

Mouvement d'institutrices

Par arrêté préfectoral rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie. Mme Arènes, institutrice au Bournaguét, est nommée institutrice à Vaysse (Lherm); Mlle Blanchou, institutrice à St-Michel-de-Cours, est nommée institutrice au Bournaguét. Mlle Calmel, institutrice à Vaylats, est nommée institutrice à St-Michel-de-Cours. Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie, Mlle Conquet, institutrice à Vaysse (Lherm), est nommée institutrice à Vaylats.

Vérification des poids et mesures

Le maire de la commune de Cahors donne avis qu'en exécution de l'arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1893, M. le vérificateur des poids et mesures de la première circonscription se rendra au bureau de vérification, boulevard Gambetta, 109, pour y procéder à la vérification périodique des poids et mesures, qui, dans cette commune, commencera le 8 janvier 1894, à 9 heures précises du matin et sera terminée le 10 février 1894, avant 4 heures du soir.

Nota. — Les assujettis à la vérification ont à se rendre exactement le jour et à l'heure fixée sur leur bulletin de convocation, afin d'éviter l'encombrement.

Boucherie coopérative

Nous sommes priés d'informer le public que le magasin de la boucherie coopérative sera fermé le dimanche, de midi à cinq heures du soir.

Une héroïne Cadurcienne

Un écrivain, s'occupant de notre histoire locale, a l'intention de publier prochainement une notice historique sur Rose Barreau, originaire de Cahors, qui, engagée dans les bataillons du Tarn, au début de la Révolution, s'illustra dans la campagne des Pyrénées-Orientales. Il prie ses descendants, s'il en existe encore, ou des personnes possédant des renseignements sur cette héroïne, de vouloir bien les transmettre, sans retard, à la librairie Girma à Cahors.

Véloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu samedi 6 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Club (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
- 2<sup>o</sup> Nomination du secrétaire.
- 3<sup>o</sup> Nomination de la commission des sorties.
- 4<sup>o</sup> Fêtes du concours régional.
- 5<sup>o</sup> Changement du jour des réunions.
- 6<sup>o</sup> Procès Lavergne.
- 7<sup>o</sup> Propositions diverses.
- 8<sup>o</sup> Paiement des cotisations.

Livraison des tabacs de la récolte de 1893

Les tabacs seront reçus au magasin de Cahors dans l'ordre ci-après :

CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS

Première commission. — Cinquième groupe: Arcambal, 10, 11 et 12 janvier; Lamadelaine, 12, 13 et 15 janvier.

Deuxième groupe : Caillac, 16 et 17 janvier; Nuzéjols, 18 janvier; Boissières, 18 janvier; Saint-Denis, 19 janvier; Pradines, 19, 20, 22, 23 et 24 janvier; Calamane, 17 et 18 janvier.

Troisième groupe : Fontanes, 24 et 25 janvier; Montdourmer, 25 janvier; Cremps, 25 janvier; le Montat, 26 janvier; Lalbenque, 26 janvier.

Deuxième commission. — Quatrième groupe : Flaujac, 9 et 10 janvier; Aujols, 10 et 11 janvier; Laburgade, 11 janvier; Cieurac, 11 janvier.

Premier groupe : Maxou, 11 et 12 janvier; Francouls, 12 janvier; Mercuès, 12, 13 et 15 janvier; Espère, 15 et 16 janvier; Cahors, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24 et 25 janvier; Valrouffé, 25 et 26 janvier.

CONTROLE N° 2 DE CAHORS

Première commission. — Quatrième groupe : Arcambal (Pasturat), 27 et 29 janvier; Bouziès, 29 et 30 janvier; Lugagnac, 30 et 31 janvier; Limogne, 31 janvier; Esclauzels, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février; Saint-Géry, 1, 2, 3, 7 et 8 février.

Troisième groupe : Caniac, 8 et 9 février; Sabadel, 9 février; Lentillac, 9 et 10 février; Cabrerets, 10, 12 et 13 février; Cras, 13 février; Saint-Martin-de-Vers, 13 février; Lauzès, 13 et 14 février; Saint-Cernin, 14 février; Sénailac, 14 février.

Deuxième commission. — Deuxième groupe, Vers, 27, 29 et 30 janvier; Larroque-des-Arcs: 30 et 31 janvier; Cahors (Nord), 31 janvier, 1, 2 et 3 février; Cours, 3 et 7 février.

Premier groupe : Crégols, 7 et 12 février; Saint-Cirq-Lapopie, 7, 8, 9, 10, 12, 13 et 14 février; Orniac, 13 et 14 février; Berganty, 14 février.

CONTROLE DE CAJARC

Première commission. — Quatrième groupe: Cénevière, 15, 16 et 17 février; Saint-Martin-Labouval, 19 et 20 février; Larnagol, 17, 19, 20, 21, 22 et 23 février;

Premier groupe : Saint-Chels, 23 février; Calvignac, 24 février; Corn, 24 et 26 février; Boussac, 26 février; Cajarc, 26, 27 et 28 février.

Deuxième commission. — Troisième groupe : Saint-Sulpice, 15, 20, 21, 22 et 23 février; Brengues, 15 et 16 février; Bédrier, 17 février; Blars, 17 et 19 février; Carayac, 19 février; Cadriou, 19 février; Sainte-Eulalie, 20 février.

Deuxième groupe : Marcillac, 20, 21, 22 et 23 février; Saint-Pierre-Toirac, 24 et 26 février; Gréalou, 24 février; Larroque-Toirac, 24 et 26 février; Monbrun, 26 et 27 février; Sauliac, 27 et 28 février.

CONTROLE DE CAHORS N° 1

Première commission. — Quatrième groupe: Cézac, 1<sup>er</sup> mars; Pern, 1<sup>er</sup> et 2 mars; Castelnau, 8 mars; Flaunac, 2 et 5 mars; Saint-Paul-Labouffie, 5 mars; Saint-Laurent, 5 mars; Saint-Cyprien, 6 mars; Montcou, 6 et 7 mars; Sainte-Alauzie, 7 mars; Lascabanes, 8 mars.

Troisième groupe : Albas, 9 mars; Douelle, 10, 12, 13 et 14 mars; Labastide-du-Vert, 15 mars; Luzech, 15, 16 et 17 mars; Saint-Médard, 17 mars.

Deuxième commission. — Deuxième groupe : Saint-Vincent, 1<sup>er</sup> mars; Craissac, 1<sup>er</sup> mars; Pescadoires, 2 mars; Prayssac, 3 mars; Castelfranc, 5 mars; les Junies, 5 mars; Bélaye, 5 et 6 mars; Anglars-Juillac, 6 et 7 mars; Grézels, 7 et 8 mars; Lagardelle, 9 mars; Puy-l'Evêque, 9 mars; Catus, 10 mars.

Premier groupe : Labastide-Marnhac, 12, 14 et 15 mars; Parnac, 16 et 17 mars; l'Hospitalet, 17 mars.

Les tabacs seront reçus au magasin de Souillac, dans l'ordre ci-après :

CONTROLE DE GOURDON

Deuxième groupe : Frayssinet, 10 janvier; Saint-Chamarand, 10 et 11 janvier; Saint-Clair, 11 et 12 janvier; Léobard, 12 janvier; Salviac, 13, 15, 16, 17 et 18 janvier; Dégagnac, 18, 19, 20, 22, 23 et 24 janvier; Saint-Germain, 26 et 27 janvier.

Troisième groupe : Payrac, 27 et 29 janvier; Loupiac, 29 janvier; Lamothe-Fénelon, 30 janvier; Masclat, 30 et 31 janvier; le Roc, 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février.

Quatrième groupe : Payrignac, 2 février; Rouffillac, 2 et 3 février; Nozac, 3 février; Fajoles, 3 février; Saint-Cirq-Madelon, 3 février.

Premier groupe : Gourdon, 3, 7 et 8 février; Souillaguet, 8 février; le Vigan, 8 février.

CONTROLE DE CAJARC

Groupe unique : Assier, 9 février; Livernon, 9 février; Grèzes, 9 février; Reyrevignes, 10 février; Lissac, 10 février; Gramat, 10 février; Reilhac, 10 février; Quissac, 10 et 12 février; Espédaillac, 12 et 13 février; Durban, 13 février; Sonac, 13 février; Saint-Simon, 13 février.

CONTROLE PRINCIPAL DE SOUILLAC

Troisième groupe : Souillac, 15 et 16 février; Saint-Sozy, 16 février; Meyronne, 17 février;

Cuzance, 17 et 19 février; Lanzac, 19 et 20 février.

Quatrième groupe: Lacave, 20 et 21 février; Lachapelle-Auzac, 21 et 22 février; Pinsac, 22 et 23 février.

Premier groupe: Baladou, 23 février; Martel, 24 et 26 février; Strenquels, 26 février; Condat, 26 février; Cavagnac, 26 février; Miers, 27 février; Montvalent, 24, 26 et 27 février; Creysse, 27 février.

Deuxième groupe: Prudhomat, 27 et 28 février; Bretenoux, 1<sup>er</sup> mars; Loubressac, 1<sup>er</sup> mars; Saint-Céré, 1<sup>er</sup> mars; Florac, 1<sup>er</sup> et 2 mars; Saint-Denis, 2 mars; Vayrac, 3 mars; Bétaille, 3 mars; Saint-Michel-Loubéjou, 5 mars.

**Foire de Cahors du 3 janvier 1894**

La foire du 3 janvier n'a pas été très importante à cause du mauvais temps, néanmoins il s'est traité quelques affaires sur les divers marchés.

**Bœufs.** — Bœufs ou vaches amenés 400 environ, les gras se sont vendus de 30 à 35 fr. les 100 kgr. et les attelages au cours des derniers marchés avec une légère hausse.

**Porcs.** — Porcs gras amenés, 150 environ, vendus au cours moyen de 40 à 46 fr. les 50 kgr. et les jeunes porcs au cours des derniers marchés.

**Moutons.** — Moutons ou brebis amenés, 250 environ, les gras se sont vendus de 0 fr. 50 à 0 fr. 70 le kgr., et les brebis pour l'élevage au cours des derniers marchés avec une légère hausse.

**Halle.** — Blé en vente 160 hectolitres vendus, 140, à raison de 17 fr. l'hectolitre.

Maïs en vente, 130 hectolitres, vendus 100, au prix moyen de 12 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, de 4 à 5 fr les 80 litres.

Truffes de 8 à 10 fr. le 1/2 kilo.

Oies grasses et canards morts de 0, 85 à 0,90 c. le 1/2 kilo.

Dindes à 50 c. le 1/2 kilo.

Volailles grasses à 0, 70 le 1/2 kilo.

Œufs de 0, 90 à 1 fr. la douzaine.

Un porte-monnaie contenant 120 francs a été perdu à la halle.

**Température minima de la région**

NUIT DU 5 JANVIER

Cahors, — 15°; Montauban, — 14°; Albi — 11°; Agen, — 12°; Brive, — 14°; Toulou- se, — 14°.

**Rigeac**

La nuit dernière, le froid a augmenté. La rivière en amont du moulin du Griffoul est prise de part en part.

**Catus**

Une épidémie de rougeole sévit actuellement parmi les jeunes enfants de la ville de Catus.

**Bagnac**

Notre foire du 3 janvier a été belle et bonne, malgré la rigueur de la température.

Les transactions ont été très animées, surtout au marché aux cochons où la hausse s'est accentuée. La première qualité est montée à 96 fr. les 100 kilos. Les cochons destinés à la charcuterie étaient enlevés à 38 fr. jusqu'à 44 fr. les 50 kilos.

Les veaux ont été payés 75 et 80 c. et les moutons 65 et 70 c. le kilo.

En somme, bonne journée pour nos agriculteurs.

**Puy-l'Evêque**

La foire de Puy-l'Evêque est renvoyée au mercredi 10 janvier prochain, à cause du mauvais temps.

**Fumel**

La foire a été belle, il s'est fait quelques affaires sur les bœufs aux cours des foires précédentes.

Les porcs gras se vendaient de 40 à 47 fr. le quintal.

Les jeunes porcs ont subi une hausse sensible.

Les oies grasses se vendaient 85 et 90 centimes la livre.

Les poules de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Les lièvres de 4 à 6 fr. l'un.

Les perdrix de 2 fr. à 2 fr. 25 l'une.

Les grives 50 et 60 cent. l'une.

Les œufs 1 fr. 10 et 1 fr. 20 la douzaine.

Blé de 13 fr. et 14 fr. 50 l'hect.

Maïs de 13 à 14 fr. l'hect.

**Puy-l'Evêque**

Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires.

Les porcs gras de 42 à 47 fr. le quintal.

Les autres porcs de 25 à 50 fr. l'un.

La volaille de 3 à 5 fr. la paire.

Les œufs 1 fr. et 1 fr. 10 la douzaine.

Les lapins domestiques de 25 à 30 cent.

Blé de 12 à 14 fr. les 4/5.

Maïs de 9 à 10 fr. les 4/5.

**LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR**

Conférence faite à Cazals, le 17 décembre 1893, par M. le docteur Charles Calmeilles, maire de Cazals, président de la 87<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir.

(Suite)

Venons à l'année actuelle. Mettons seulement que nous soyons 140,000. Nous avons fixé, en supposant la société stationnaire, le capital pour 1902 à 40 millions. Il s'élèverait en 1912, époque à laquelle nous deviendrions rentiers, à 54 ou 55 millions. Ces 55 millions, en 1912, produiraient en chiffres 2,300,000 fr. Admettons que sur les 140,000 sociétaires actuels, il en reste 40,000 ; alors nous tomberions à un dividende de 50 à 60 fr., qui augmenterait l'année suivante en raison des décès et des radiations survenus en 1911. Mais acceptons que nous aurons chaque année un nombre d'adhérents au moins égal à celui des quatre dernières années, soit 30,000. Cette espérance n'a rien d'exagéré, car chaque Prévoyant dans son propre intérêt devient un apôtre de la société et fait pour elle, autour de soi, une propagande active.

Avec cette progression raisonnable, normale, nous arriverons au bout de 20 ans à compter 740,000 adhérents, avec un encaissement annuel de 9,000,000 et notre capital aura atteint le chiffre de 250,000,000. L'intérêt de cette somme à 4 0/0 est de 10 millions. Si nous restons en 1912 40,000 sur les 140,000 de tout à l'heure, la rente de chacun sera de 250 fr.

Donc, en versant 20 sous par mois, pas même un sou par jour, en vous économisant un peu, vous vous assurez pour vos vieux jours, une jolie petite pension, une jolie petite retraite. Tel est le raisonnement du professeur Bécancier.

Mais si vous le voulez bien, quittons les hauteurs du 4 0/0 pour descendre dans les régions du 3 1/2 0/0, et calculons ce que serait encore la rente, si elle était toute placée à ce taux ? Et voyons ensemble, si vous le voulez bien, si nous n'arriverions pas encore à un chiffre superbe.

Nous disions tout à l'heure avec chiffres et raisonnement à l'appui, que le capital social étant donné, la progression annuelle, probable, de notre société s'élèverait en 1912, à 250,000,000. Il s'agit de savoir combien cette somme distribuée entre les 40,000 pensionnés de 1912, donnera à 3 0/0 à chaque adhérent. Le chiffre 100 étant contenu 2,500,000 fois dans 250,000,000, en multipliant 2,500,000 par 3 1/2, nous aurons exactement les intérêts à diviser entre les 40,000 sociétaires de 1912. Multiplions. Résultat : 8,250,000 francs. Ce résultat représente les intérêts à diviser en 1912. Autant de fois 40,000 sera contenu dans 8,250,000, autant d'argent aura chaque sociétaire, au bout de 20 années de présence effective dans la société. Divisons. Résultat : 206 fr.

Donc, même à 3 1/2 0/0, la rente serait de 206 francs par adhérent.

Mais à tout cela vient s'ajouter un facteur dont la puissance et la force n'échapperont à personne. Il nous est évidemment inconnu. Mais il nous est permis de l'escamoter.

En 1902, en effet, les sociétaires de 1882, les fondateurs de l'œuvre, commenceront à jouir des premières rentes, en 1903, en 1904, etc., les rentes seront également distribuées aux autres adhérents ayant 20 ans de sociétariat.

Alors, dans notre France, depuis la plus grande ville jusqu'à la plus humble bourgade, depuis le grand Paris jusqu'au plus petit hameau, les trompettes de la Renommée, seront, de ces merveilleux résultats, les retentissantes messagères et annonceront aux quatre coins de notre pays le prodigieux succès des Prévoyants de l'avenir.

Que se passera-t-il alors ?

En voyant les espérances devenir des réalités, les promesses se changer en certitudes, on viendra de partout se faire inscrire. Les adhérents afflueront de toutes parts. Tout le monde voudra faire partie de cette société, et sans être prophète, on peut prédire d'ores et déjà, que les années 1903, 1904, 1905, etc., 1912, seront autant de triomphes pour notre chère société.

Oui, elles seront florissantes ces années, elles brilleront d'un vif éclat parmi leurs devancières. Les cotisations arriveront en masse, le capital social augmentera prodigieusement, les intérêts seront doublés, triplés, quadruplés peut-être décuplés. Dire ce que ces années-là renferment, pour nous, d'espérances, serait chose difficile, prévoir même le nombre colossal de sociétaires qui nous arriveront à cette époque serait chose impossible.

Et qui profitera de cet argent versé ? Quels sont ceux qui se partageront l'intérêt de ce capital énorme qui s'accumulera ainsi pendant ces dix années ?

Nous, mes chers amis, nous, ce sera nous. Ce sera notre pension qui sera augmentée d'autant.

Allons, venez à nous, vous tous qui êtes venus m'entendre, montez avec nous à l'assaut du paupérisme, à l'assaut de cette lèpre qui envahit et ronge chaque jour la société ; que les personnes sages à qui les conditions de l'existence, la modicité du salaire ou des ressources, les charges de famille n'offrent pas de garanties suffisantes, viennent se réfugier dans les Prévoyants, comme dans un asile sûr pour leur vieillesse

(A suivre.)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 31 Décembre 1893 au 7 Janvier 1894

**Naissances**

Gras Germaine, rue de la Mairie.

**Décès**

Libert Marie, 20 ans, ép. Perdigal, rue St-Urcisse, 5.

Constans Gérard, cultivat., 71 ans, à Toulou- que. Malaret Julienne, 1 jour, à Lacapelle.

Popu François, 6 jours, avenue de la Gare.

Maigne Amélie, 2 ans et demi, rue des Capucins.

Bonneville Louise, ép. Borès, 53 ans, couturière, rue Cal-la-Cotur.

Darnis Jean, cultivateur, 66 ans, rue des Boule- vards.

Rouquès Jeanne, 66 ans, V. Laffargue, rue Mas- coutou, 35.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

**Marceau**

M. Guyot donne tous les jours de nouvelles preuves de sa bonne volonté. La représentation de *Marceau* en est une, mais la meilleure est assurément son prompt retour à l'opérette avec *Barbe-Bleue* pour mardi prochain. Au reste, M. Guyot a pu se convaincre par lui-même que ce n'est pas avec le drame qu'il fera quelques bénéfices ; ce genre, un peu suranné aujourd'hui, pourrait, surtout à Cahors, être qualifié de pneumatique. *Devant l'Ennemi* et *Marceau* ont pu indiquer suffisamment à notre directeur que le public préfère ici quelques joyeuses mesures d'Audran ou d'Offenbach à toute l'indigeste littérature, et à la coûteuse mise en scène, des vieux mélodrames.

Qu'il revienne donc sans hésitation et sans remords à l'aimable opérette, tant goûtée au- jourd'hui ; tout le monde s'en félicitera, lui tout le premier.

Il serait injuste cependant, avant de terminer, de ne pas constater que *Marceau* (qui, à défaut d'autre mérite, a celui d'être honnête et moral au point de vue patriotique, et en cela a été un palliatif à la représentation de *Devant l'Enne- mi*), a été assez bien accueilli et interprété. Mais ceci soit dit en passant et uniquement par impartialité. Sur ce, faisons rapidement demi- tour, et reprenons la route fleurie que nous avons quittée avec *Madame Suzette* et sur laquelle, à notre première halte, nous rencontrerons *Barbe- Bleue*.

M. HEYC.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 9 janvier 1894

**BARBE-BLEUE**

Opéra-Bouffe en 3 actes et 4 tableaux

**AGRICULTURE**

**LES SARMENTS DE VIGNE**

DANS L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

(Suite et fin)

Quel est maintenant le meilleur moyen d'uti- liser ces sarments ?

Pour être facilement et complètement consom- més, ils doivent subir une préparation : ils doi- vent être coupés en menus morceaux et broyés. Donnés entiers, ils ne seraient pas acceptés par tous les animaux, et, dans tous les cas, ils seraient très incomplètement utilisés.

En outre, il est bon de les mélanger à d'autres fourrages ; en les présentant seuls on risquerait de les voir fort peu appréciés par certains ani- maux.

Le meilleur moyen consiste, après les avoir triturés, à les mélanger à des farineux, (farine, son, tourteaux, etc.) à des racines, à de la paille, ou à du foin, hachés, un ou deux jours avant de les faire consommer, et à les arroser avec un peu d'eau salée.

Dans le cas ainsi préparé, qu'on peut mettre dans un coin de la grange ou de la chambre de préparation, ou dans de vieilles futailles coupées au milieu, il se développe un commencement de fermentation qui ramollit les tissus et rend le fourrage plus appétissant et plus digestible.

A titre de renseignements, voici quelques exemples de mélanges, basés sur l'emploi des sarments, qui peuvent convenir à des animaux ayant un léger travail à fournir chaque jour.

A — Ration journalière pour un cheval de 500 kilog. :

|                                |               |
|--------------------------------|---------------|
| 1 <sup>o</sup> Sarments broyés | 8 à 10 kilog. |
| Paille hachée                  | 4 à 5 —       |
| Avoine                         | 2 » —         |
| Son                            | 2 » —         |
| 2 <sup>o</sup> Sarments —      | 10 kilog.     |
| Mais                           | 4 —           |
| Foin haché                     | 3 —           |

(si le foin n'est pas haché, il importe de faire mouler le maïs pour le mélanger aux sarments).

B — Ration journalière pour un bœuf de 600 kilog. :

|                         |    |                |
|-------------------------|----|----------------|
| 1 <sup>o</sup> Sarments | —  | 16 à 18 kilog. |
| Tourteaux               | 2  | 500            |
| Paille                  | 5  | —              |
| 2 <sup>o</sup> Sarments | —  | 18 —           |
| Son                     | 4  | —              |
| Foin                    | 3  | —              |
| 3 <sup>o</sup> Sarments | —  | 15 —           |
| Raves ou betteraves     | 10 | —              |
| Tourteaux               | 2  | 500            |

C — Ration journalière pour un mouton de 45 kilog. :

|          |          |     |
|----------|----------|-----|
| Sarments | 1 kilog. | 500 |
| Son      | 0        | 400 |

On remarquera que ces chiffres n'ont rien d'absolu, qu'ils peuvent varier, non seulement en raison du poids de l'animal, mais encore avec le travail qu'il doit fournir.

Nous disons simplement travail à bon escient, parce que nous estimons que dans la situation actuelle, la grande majorité des cultivateurs ne doivent pas demander d'autres produits à leurs animaux. L'essentiel, en effet, c'est d'entretenir vivant, pendant la mauvaise saison, le plus nom- breux cheptel possible, car ceux qui vendraient maintenant à vil prix, seraient obligés d'acheter plus tard à des prix très élevés.

Le broyage des sarments peut se faire grossiè- rement à la main ; il suffit dans ce cas de les écraser au moyen d'un maillet et de les couper ensuite en fragments de 2 à 4 centimètres de longueur. Mais c'est là une opération longue et dispendieuse.

Il est de beaucoup préférable d'employer des instruments spéciaux dits *coupeurs-broyeurs*, de sarments qui les triturent d'une façon com- plète en les réduisant presque à l'état de son.

La maison Garnier et Cie de Redon (Ille-et- Vilaine) construit un excellent type de ces ins- truments (prix 225 fr.) qui, mû à la main par deux hommes, permet de préparer 50 kilogram- mes de sarments à l'heure, soit environ 500 kilog. par jour.

Nous possédons un de ces *broyeurs-coupeurs*, accompagné d'un hache-paille, à Cahors, où les agriculteurs peuvent le voir. Ces instruments que nous avons fait fonctionner et que nous ferons encore fonctionner en public un de ces jours, ont donné un excellent travail.

Le seul défaut de ces machines-outils, défaut qui constitue le principal obstacle à leur propa- gation, est leur prix relativement élevé. Mais il est facile de le faire disparaître par l'association.

Quoi de plus simple, en effet, que l'entente, la réunion des viticulteurs voisins ou d'un même hameau, pour acheter et faire fonctionner ces instruments d'un commun accord ?

Avec une somme très modique, ce système per- mettra à chacun de tirer profit d'une précieuse et importante ressource fourragère qu'on n'a pas encore pensé à exploiter.

Les sarments, devant être broyés, triturés, lorsqu'ils sont entièrement frais, il nous reste à dire deux mots de leur exploitation.

On peut les récolter sur la souche, chaque jours pendant tout l'hiver depuis la chute des feuilles, et les broyer au fur et à mesure des besoins. C'est la méthode qui convient le mieux aux fai- bles productions.

Mais on peut aussi faire, la récolte de suite, à l'automne, broyer immédiatement et conserver le produit en silo. C'est le meilleur moyen à employer dans les grands domaines de vignobles.

Bien entendu, dans le premier cas, il ne faut pas prendre l'expression chaque jour à la lettre. On peut, en effet, récolter en un jour les sar- ments nécessaires pour trois ou quatre jours ; s, même on peut mettre les pieds des fagots quel- ques centimètres dans l'eau, cette provision pourra s'étendre à la quantité nécessaire pour une dizaine de jours.

Dans tous les cas, il faut se garder de conser- ver les sarments sous le sable comme on le fait pour les boutures, parce qu'il faudrait les laver avant de les broyer, ce qui compliquerait leur préparation.

DROUHULT,

Professeur départemental d'agriculture.

**Souvent il n'y a qu'elles !!**

Mauléon (Basses-Pyrénées), le 28 décembre 1892. — Je ne trouve de soulagement contre mes maux d'estomac que par l'emploi de vos Pilules Suisses. Dans un but humanitaire, je vous auto- rise à publier ma lettre. (Sig. lég.) THOMAS SAINT- JEAN, cordonnier.

**L'Emulsion Scott**

cette agréable crème d'huile de foie de morue à la glycérine et aux hypophosphites de chaux et soude, est recommandée par tous les sommités médicales dans les cas de

**Dépérissement, Amaigrissement, Affections pulmonaires, Phtisie, Anémie, Scrofule, Rachitisme et Débilité Générale.**

J. DELOUCHE, Ph<sup>o</sup>, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

**PAPIER WLINSI,**

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN**

Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

**POUR FORTIFIER**

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner, est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

**Exiger le véritable nom**

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille**  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soléil.

Echarpes pour mairies et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**Journal des demoiselles**

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD. BRIVE

**LA POUPÉE MODÈLE**

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES INDUSTRIELLES DE PARIS**

Industrie, Mines, Métallurgie, Travaux publics, Capitaux, Formation de Société.  
Succursale : 14, boulevard Strasbourg, Toulouse.

**VIN de VIAL**

**TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT**

**Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.**

**AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX**

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

**Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences.** En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

**H. ESCURET**

Marchand d'antiquités diplômé  
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**SÈVE PECTORALE**

Le Sirop de Sève de pin maritime de Lagasse, populaire depuis 30 ans, est le seul préparé avec la véritable Sève de Pin, obtenue par injection des bois; il guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements.

Dépôt: Toutes Pharmacies.

**A VENDRE**

(Pour cause de départ éventuel)

**UNE MAISON**  
composée de deux corps de bâtiments SISE  
Faubourg et rue St-Georges, N° 24  
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.  
**REVENU MOYEN: 1,200 fr.**  
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

**RECONSTITUANT ÉNERGIQUE**

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Vignes Américaines**

**GRANDE RÉDUCTION DE PRIX**

Greffés-soudés, 1<sup>er</sup> choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1<sup>er</sup> choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire: M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

**L'ŒUVRE D'ART**

DIRECTION et ADMINISTRATION: 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS  
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquées dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures sur les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.  
Étranger (Union postale): Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la **RIXE de Melsmont**, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.